

PROVINHY S.P.

NETTOYAGE – DESINFECTION

Des sols, des murs, du matériel. Blanchiment des pressoirs

PROPRIETES :

Désinfectant liquide à base d'alcalin chloré à très large spectre d'activité.
Oxydant - Dérougissant. Antitartre.
Forte action de blanchiment.

ELIMINATION DES SOUILLURES :

Moisissures, Bactéries, Levures, Protéines, Tanins.

Dérougissage, Nettoyage, Désinfection des sols ciment, Murs, Matériels vinaires y compris pressoirs membranes si très encrassés.

MODE D'EMPLOI :

↳ Application manuelle en pulvérisation :

- Prélaver avec un système basse ou moyenne pression.
- Appliquer en pulvérisation ou trempage avec une solution de **PROVINHY S.P.** pur pendant 10 mn, 30% pendant 20 mn, 10% pendant 1 heure.
- Rincer à l'eau potable avec un système moyenne pression.

↳ Désinfection des cuves :

- Rinçage du matériel à l'eau froide.
- Appliquer en pulvérisation ou circulation avec une solution de **PROVINHY S.P.** à 5 % à température ambiante pendant 15 à 20 mn.
- Rincer à l'eau potable jusqu'à élimination de toute trace.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Présentation :	Liquide
Nature :	Hypochlorite de Sodium
Teneur en chlore actif à 10 g/L :	1000 mg/L
Couleur :	Jaune pâle
pH à 10 g/L :	11,8 ± 0,1
Point de gel :	-22° C
Densité à 20°C :	1,18 ± 0,01

CONTROLE DU CHLORE ACTIF

- Ajouter 1g environ de KI, 10 mL de H₂SO₄ à 25%.
- Titrer avec du thiosulfate de soude 0,1 N jusqu'au virage jaune.- Ajouter 1 mL d'empois d'amidon.
- Finir la titration avec le thiosulfate de Na. Vol. total versé x 70,9 = mg/L de chlore actif

SECURITE :

Se reporter à la FDS de PROVINHY S.P. disponible sur provinhy.com

Ne pas mélanger avec un acide.

Produit corrosif.

Manipuler PROVINHY S.P. avec des protections individuelles : gants, lunettes et bottes.

CONDITIONNEMENT :

Jerrican jaune de 12 kg.

Jerrican jaune de 26 kg.

Container sur commande de 1200kg

LEGISLATION:

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

032/2019 – 1/1